



La complémentarité avec d'autres services

La Police Municipale, par sa présence sur le terrain, transmet toute information intéressant la Gendarmerie, la Police Nationale et les Pompiers. Dans ce travail de complémentarité, la Police Municipale est le carrefour de l'information.

Le rôle de la Police Municipale

- La prévention : en privilégiant le dialogue grâce à un flottage de quartier.
- La proximité : en apportant au citoyen en cas d'appel, une réponse rapide, afin d'évaluer l'ampleur du problème, d'aviser les administrations ou les services compétents. Souvent elle effectue les premières opérations nécessaires au règlement de l'incident.

L'interface entre le citoyen et les services communaux

Par sa présence constante sur le terrain, la Police Municipale peut constater par exemple des anomalies sur la voirie (trottoir endommagé présentant un danger par exemple), des problèmes d'éclairage public ou une signalisation défectueuse (feux tricolores), et en référer aux services concernés.

Et aussi...

- Rédaction des arrêtés municipaux.
- Déclaration des chiens de 1ère et 2ème catégorie.
- Déclaration de distillation, délivrance des circulaires et imprimés.
- Déclaration de licence des débits de boissons.

NUMEROS UTILES

Gendarmerie

03.83.49.30.76 ou 17

Pompiers

18

S.A.M.U.

15



Contact

Service de Police Municipale

Hôtel de Ville

Rue de l'Hôtel de Ville

54390 FROUARD

Tél : 03.83.23.12.99

E-mail : police.municipale@frouard.fr

Permanences bureau :

Du lundi au vendredi : de 08h45 à 09h30

de 13h45 à 14h30

Le samedi : de 09h00 à 09h30

INFORMATIONS UTILES

La Police Municipale de Frouard



Un service de proximité au contact et à l'écoute des habitants.

Placée sous l'autorité du Maire, la Police Municipale a essentiellement un rôle de prévention et de dissuasion



Une présence rassurante, préventive et dissuasive

dont les missions principales sont :

**Ilotage en centre ville
et dans les quartiers.**



**Contrôle du respect des
règles de circulation routière**



**Opération EUROLASER
avec la brigade
intercommunale**



**Contrôle du respect
des arrêtés de Police
du Maire et du Préfet
(Bruits, salubrité...)**

**Respect et propreté
de la ville**



**Surveillance de l'occupation
du domaine public**



**Prévention routière
dans les écoles**



**Surveillance du
stationnement**



**Gestion des objets
trouvés**



**Surveillance et
protection des entrées
et sorties scolaires**



**Sécurité des personnes
et des biens**



**Opérations tranquillité
vacances**



Police funéraire



**Intervention sur les
animaux errants**



Police des marchés

